

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 mai 2022

Nombre de conseillers : L'An Deux Mil vingt-deux, le douze mai à 19h,
Exercice : 15 Le Conseil Municipal de la commune de **NOIZAY**,
Présents : 10 légalement convoqué le 05/05/2022 s'est assemblé à la
Pouvoirs : 4 mairie sous la présidence de M. **MORIN Pierre**, Maire.
Votants : 14

Membres présents : M. MORIN Pierre, Maire, Mme AMMANN Maryne, Mme GODEFROY Stéphanie M. GREGOIRE Christophe, M. KAHIA Kamelle, Mme LHUILLIER Christèle M. ORSAY François, Mme PINCHEMEL Véronique, M. PIOLET Josué, Mme PRIEUR Françoise,

Pouvoirs : Mme BROSSET Sabrina à Mme LHUILLIER, M. LANOISELÉE Bertrand à M. PIOLET, M. LASSALLE François à Mme PINCHEMELLE, M. GUIGNARD Willy à Mme AMMANN

Absent : M. PIRAUDEAU Benoit

Monsieur ORSAY François est désigné secrétaire de séance

- :- :- :-

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 31 mars 2022

2022-04-01 : Demande de subvention au titre du programme européen Leader pour le projet « Mise en place d'une signalétique patrimoniale pour un parcours pédestre »
--

Rapporteur : M. KAHIA Kamel, conseiller délégué

- Descriptif sommaire du projet

La commune de Noizay a su mettre à l'honneur lors des Journées Nationales de l'Architecture 2021 avec le concours du Pays d'art et d'histoire Loire Touraine son patrimoine architectural intitulé « Châteaux et belles demeures ». Ce parcours pédestre protégé de 1.5km permet de découvrir : le château de Noizay, le château de Monaville, le manoir de la Roche Cestre, le Grand coteau Demeure Francis Poulenc et le Manoir d'Anzan. Pour promouvoir ces patrimoines, la municipalité souhaite installer une signalétique sur les axes D1 et D78 et 5 pupitres pédagogiques placés à l'extérieur des propriétés afin de matérialiser ce parcours patrimonial.

- Plan de financement prévisionnel du projet :

DEPENSES HT		RECETTES	
Panneaux de signalétique et pupitres pédagogiques	6 405.00 €	Leader	5 124.00 €
		Autofinancement	1 281.00 €
TOTAL	6 405.00 €	TOTAL	6 405.00 €

Il est précisé que dans le cadre du programme européen Leader 2014-2020 du Pays Loire Touraine, la commune peut bénéficier d'une subvention pour la mise en place d'une signalétique patrimoniale pour le parcours pédestre « Châteaux et belles demeures ».

Il est donc proposé de solliciter une subvention au titre du programme européen LEADER du Pays Loire Touraine.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le projet et son plan de financement prévisionnel et autorise le Maire à solliciter la subvention au titre du programme LEADER du Pays Loire Touraine et à signer toutes les pièces et actes s'y rapportant.

Adopté à la majorité des voix moins 2 abstentions (Mme Pinchemel et M. Lassalle).

Publié et reçu en Préfecture le 13/05/2022

2022-04-02 : BP 2022 - Provision comptable pour les restes à recouvrer

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-16, L 2321-1, L 2321-2 et R 2321-2

VU le décret n° 2005-1661 du 27 décembre 2005 modifiant le CGCT (partie réglementaire) relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

VU les instructions budgétaires et comptables M14 et M49,

Considérant qu'il est nécessaire d'opter, pour l'exercice en cours et ceux à venir, pour une méthode de calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, applicable à l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes),

➤ Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Décide** de constituer une provision pour créances douteuses pour le budget primitif l'exercice 2022 :

La méthode prend en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance, avec des taux forfaitaires de dépréciation applicable de la manière suivante : N-2 : 15%, N-3 : 40%, N-4 et au-delà : 70%

Le régime de droit commun applicable prévoit que lesdites provisions et dépréciations sont des opérations d'ordre semi-budgétaires.

A ce jour, le montant de titres non recouverts est de 552,45 €. Le montant de la provision calculé arrondi à l'euro supérieur est donc de 271 €.

- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation »

Adopté à l'unanimité

Publié le 13/05/2022 et reçu en Préfecture le 24/05/2022

2022-04-03 : BP 2022 – Décision modificative N° 1

Rapporteur : le Maire

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2022,

Considérant les ajustements de crédits à effectuer en fonctionnement et en investissement pour les dépenses engagées,

➤ Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative suivante :

Imputation	Objet	Montant	Total BP 2022
Fonctionnement			
D : 6811	Dotations aux amortissements	345 €	18 785 €
D : 6817	Dotation provision créances	- 1 920 €	300 €
R : 7817	Reprise provisions	131 €	131 €
D : 022	Dépenses imprévues	1 706 €	53 043,17 €
Investissement			
R : 040	Dotations aux amortissements	345 €	18 785 €
D : 2031	Frais d'études	4 000 €	11 000 €
D : 2158	Parcours signalétique	7 700 €	7 700 €
R : 1328	Subvention Leader	5 124 €	5 124 €
D : 020	Dépenses imprévues	- 6 231 €	3 889,25 €

Ce qui porte la section de fonctionnement à 1 005 727,17 € et la section d'investissement à 294 137 €

Adopté à l'unanimité

Etat des décisions

19/04/2022 : signature d'un devis de la société ADEQUAT pour l'achat de mobilier urbain (table forestière, bancs, poubelles, miroirs d'agglomération) pour la somme de 5 966 € HT, 7 159,20 € TTC

09/05/2022 : signature d'un devis de la société ROBIN peinture pour les travaux à réaliser salle Val de Loire, pour la somme de 13 542,50 € HT, 16 251 € TTC

Informations

Travaux salle Val de Loire : ils auront lieu à partir du 12 septembre jusqu'à fin octobre ; le devis pour l'électricité est à actualiser compte-tenu de l'augmentation des équipements.

Le conseil Départemental attribue une subvention de 16 355 € au titre du FDSR.

Informations des adjoints et délégués :

Voirie, travaux divers :

Broyage en cours, les travaux rue du 8 mai sont pilotés par la Région pour le passage d'une ligne fibre entre les métropoles d'Orléans et Tours.

La route de Négron va être prochainement limitée à 70km/h.

Digue au Petit Péré : la Direction Départementale des Territoires ne nous accompagnera pas dans les études et travaux d'aménagements prévus ; il est envisagé d'attendre le transfert de la compétence à la CCVA d'ici environ 2 ans.

Détail des achats de mobilier urbain, tels que bancs pour les terrains de pétanque, table de pique-nique PMR, poubelles avec tri sélectif, miroirs pour visibilité zones de stop

Fleurissement, cadre de vie :

Les jardinières fleuries sont en nourrice, le fleurissement des massifs démarrera le 23 mai.

Zone anti-tabac : la ligue contre le cancer accompagne les communes, il est envisagé la création de 2 zones, une à proximité de l'école, la seconde au jardin public près des jeux pour enfants et du city-stade.

Le jardin partagé à la Rochère a été remis en état et un point d'eau a été installé.

La Grainothèque sera lancée à l'occasion de la fête de printemps dimanche 15 mai et installée ensuite à la bibliothèque ;

Culture :

Dates arrêtées pour les spectacles « la preuve par trois » le 5 novembre, et « je clique donc je suis » le 2 décembre.

Préparation du grand concert Francis Poulenc prévu le 14 mai 2023, des demandes d'aides financières seront nécessaires pour financer l'orchestre et les divers intervenants.

Affaires scolaires, lien social :

Restauration scolaire : étude en cours pour rechercher une solution adaptée compte-tenu de l'absence du cuisinier qui va se prolonger, deux prestataires ont fourni une proposition, une troisième est attendue.

Ecole : une visite de l'Assemblée nationale est prévue mercredi 25 mai.

Entour'âge : comme l'an dernier, des ateliers vont être proposés en octobre, le thème retenu à Noizay porte sur la courtoisie au volant.

Séance levée à 20 heures

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 12 mai 2022 :

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteur	FOLIO
2022-04-01	Demande de subvention LEADER pour le projet d'une signalétique patrimoniale pour un parcours pédestre	M. KAHIA	163
2022-04-02	BP 2022- Provision comptable pour les restes à recouvrer	M. MORIN	164
2022-04-03	BP 2022 – Décision modificative n°1	M. MORIN	164

Etat des décisions

Informations diverses.

SIGNATURES

Pierre MORIN	Christèle LHUILLIER	Josué PIOLET
	POUVOIR	
Maryne AMMANN	Sabrina BROSSET	Stéphanie GODEFROY
POUVOIR		POUVOIR
Christophe GRÉGOIRE	Willy GUIGNARD	Kamelle KAHIA
POUVOIR		
Bertrand LANOISELÉE	François LASSALLE	François ORSAY
Véronique PINCHEMEL	Benoît PIRAUDEAU	Françoise PRIEUR
	-	POUVOIR